

Social. Mouvement mercredi  
contre un projet de réforme

# Le blues des inspecteurs du travail

22 octobre 2006 **Le Journal du Dimanche**

► Mardi matin, 9 heures. L'inspection du travail de Metz ouvre ses portes. Michel\*, un contrôleur de 53 ans, reçoit les premiers visiteurs de la journée. Une employée de boulangerie vient se plaindre de ses horaires. Elle dit travailler 150 heures par mois pour un salaire équivalent à 80 heures. En somme, payée à mi-temps pour un emploi à temps plein. En outre elle « officie » sept jours sur sept, ce qui est interdit. « Il est devenu difficile de contrôler la durée du travail, les pointeuses ont disparu depuis longtemps », explique Michel, entré dans le métier en 1981.

Les plaignants défilent. Un salarié dénonçant son patron, restaurateur qui n'a pas déclaré son établissement, un employé dont les primes n'ont pas été versées malgré un premier avertissement de l'inspection du travail émis lors d'une visite effectuée par Michel... « Il y a vingt-cinq ans, les patrons étaient plus réguliers. Le vrai problème, c'est l'extrême complexification du Code du travail, constate le contrôleur. Avec le temps, les dérogations et les cas particuliers se sont multipliés. Un charcutier n'a pas droit au même nombre d'heures supplémentaires qu'un boucher! »

## En France, un agent contrôle en moyenne 14.500 salariés

Avec 1.400 agents répartis dans 400 sections départementales, l'inspection du travail tire la langue. En Europe, un agent contrôle en moyenne 8.500 salariés. En France, c'est un pour 14.500. « Nous réalisons les visites programmées dans les entreprises, mais il est difficile de faire les contre-visites. Or elles sont nécessaires pour vérifier si nos injonctions ont été respectées, témoigne Henri, 42 ans, inspecteur dans les Landes. Sans compter que nous devons taper nous-mêmes les procès-verbaux et répondre au standard. »

Comme nombre de leurs confrères, Michel et Henri seront donc en grève mercredi, le jour même où le ministère du Travail fêtera son centenaire. En cause : une réforme de leur métier envisagée par le ministre, Gérard Larcher. Car si le gouvernement veut créer 700 postes supplémentaires, il souhaite aussi mettre fin à la définition « généraliste » de l'inspection à la française. Aujourd'hui, en effet, les agents choisissent de contrôler les salaires, le temps de travail, l'application des conventions collectives ou encore l'hygiène. Une liberté qui serait remise en cause. « Nous voudrions que l'Etat définisse dorénavant des priorités pour tout le pays », commente-t-on dans l'entourage de Gérard Larcher.

Le ministre souhaite ainsi ériger en cause nationale l'hygiène et la sécurité dans les entreprises. Les problèmes sont nombreux : amiante, chutes sur les chantiers, électrocutions... « Dans le Sud-Ouest, nous observons beaucoup d'accidents dans les scieries et ça ne pardonne pas », concède Henri.

## Deux contrôleuses étaient violemment prises à partie

La moitié des créations de postes relèverait donc de « spécialités », ouvrant les portes de l'Inspection à des médecins, des ergonomistes ou encore des ingénieurs. « Face à une multinationale, un inspecteur du travail est aujourd'hui démuni », argumente le cabinet de Gérard Larcher. Mais les agents ne veulent pas en entendre parler. « En réalité, le ministère veut nous détourner de ce qui pourrait ennuyer le patronat », conteste Michel, à Metz. « Ce n'est pas politiquement correct de contrôler le temps de travail, les salaires ou le respect des règles », plaide-t-il. Au dire des syndicats, cette évolution menacerait aussi la déontologie des agents. « Être spécialisé, ce serait être plus perméable aux lobbies professionnels », affirme Michel Zeau, de l'Unsa.

En « gage de bonne foi », le ministère a ressuscité le « conseil national de l'inspection du travail », jamais réuni, dont la création date d'un décret de 1984 signé par le Premier ministre de l'époque, Laurent Fabius. Mais l'idée ne séduit pas davantage. « C'est un organisme de mise au pas où le Medef siègera », s'insurge Christophe Girardet, à la CGT.

Les agents restent toutefois demandeurs de créations de postes et de moyens supplémentaires pour faire face aux violences. Lundi dernier, deux contrôleuses étaient encore violemment prises à partie par un promoteur parisien sur un chantier. Au printemps, une inspectrice a été séquestrée trois heures durant dans l'arrière-salle d'un fleuriste bordelais. Beaucoup plus grave, il y a deux ans, au cœur de la Dordogne : une contrôleuse et un inspecteur étaient alors abattus dans le dos par un agriculteur pris en flagrant délit alors qu'il employait des travailleurs clandestins.

**Benoist Simmat**

\* Les prénoms des non-syndiqués ont été changés.

**Social.** Mouvement mercredi contre un projet de réforme

# Le blues des inspecteurs du travail

22 octobre 2006 **Le Journal du Dimanche**

► Mardi matin, 9 heures. L'inspection du travail de Metz ouvre ses portes. Michel\*, un contrôleur de 53 ans, reçoit les premiers visiteurs de la journée. Une employée de boulangerie vient se plaindre de ses horaires. Elle dit travailler 150 heures par mois pour un salaire équivalent à 80 heures. En somme, payée à mi-temps pour un emploi à temps plein. En outre elle « officie » sept jours sur sept, ce qui est interdit. « Il est devenu difficile de contrôler la durée du travail, les pointeuses ont disparu depuis longtemps », explique Michel, entré dans le métier en 1981.

Les plaignants défilent. Un salarié dénonçant son patron, restaurateur qui n'a pas déclaré son établissement, un employé dont les primes n'ont pas été versées malgré un premier avertissement de l'inspection du travail émis lors d'une visite effectuée par Michel... « Il y a vingt-cinq ans, les patrons étaient plus réglés. Le vrai problème, c'est l'extrême complexification du Code du travail, constate le contrôleur. Avec le temps, les dérogations et les cas particuliers se sont multipliés. Un charcutier n'a pas droit au même nombre d'heures supplémentaires qu'un boucher! »

## En France, un agent contrôle en moyenne 14.500 salariés

Avec 1.400 agents répartis dans 400 sections départementales, l'inspection du travail tire la langue. En Europe, un agent contrôle en moyenne 8.500 salariés. En France, c'est un pour 14.500. « Nous réalisons les visites programmées dans les entreprises, mais il est difficile de faire les contre-visites. Or elles sont nécessaires pour vérifier si nos injonctions ont été respectées, témoigne Henri, 42 ans, inspecteur dans les Landes. Sans compter que nous devons taper nous-mêmes les procès-verbaux et répondre au standard. »

Comme nombre de leurs confrères, Michel et Henri seront donc en grève mercredi, le jour même où le ministère du Travail fêtera son centenaire. En cause : une réforme de leur métier envisagée par le ministre, Gérard Larcher. Car si le gouvernement veut créer 700 postes supplémentaires, il souhaite aussi mettre fin à la définition « généraliste » de l'inspection à la française. Aujourd'hui, en effet, les agents choisissent de contrôler les salaires, le temps de travail, l'application des conventions collectives ou encore l'hygiène. Une liberté qui serait remise en cause. « Nous voudrions que l'Etat définisse dorénavant des priorités pour tout le pays », commente-t-on dans l'entourage de Gérard Larcher.

Le ministre souhaite ainsi ériger en cause nationale l'hygiène et la sécurité dans les entreprises. Les problèmes sont nombreux : amiante, chutes sur les chantiers, électrocutions... « Dans le Sud-Ouest, nous observons beaucoup d'accidents dans les scieries et ça ne pardonne pas », concède Henri.

## Deux contrôleuses étaient violemment prises à partie

La moitié des créations de postes relèverait donc de « spécialités », ouvrant les portes de l'Inspection à des médecins, des ergonomistes ou encore des ingénieurs. « Face à une multinationale, un inspecteur du travail est aujourd'hui démuni », argue le cabinet de Gérard Larcher. Mais les agents ne veulent pas en entendre parler « En réalité, le ministère veut nous détourner de ce qui pourrait ennuier le patronat », conteste Michel, à Metz. « Ce n'est pas politiquement correct de contrôler le temps de travail, les salaires ou le respect des règles », plaide-t-il. Au dire des syndicats, cette évolution menacerait aussi la déontologie des agents. « Être spécialisé, ce serait être plus perméable aux lobbies professionnels », affirme Michel Zeau, de l'Unsa.

En « gage de bonne foi », le ministère a ressuscité le « conseil national de l'inspection du travail », jamais réuni, dont la création date d'un décret de 1984 signé par le Premier ministre de l'époque, Laurent Fabius. Mais l'idée ne séduit pas davantage. « C'est un organisme de mise au pas où le Medef siègera », s'insurge Christophe Girardet, à la CGT.

Les agents restent toutefois demandeurs de créations de postes et de moyens supplémentaires pour faire face aux violences. Lundi dernier, deux contrôleuses étaient encore violemment prises à partie par un promoteur parisien sur un chantier. Au printemps, une inspectrice a été séquestrée trois heures durant dans l'arrière-salle d'un fleuriste bordelais. Beaucoup plus grave, il y a deux ans, au cœur de la Dordogne : une contrôleuse et un inspecteur étaient alors abattus dans le dos par un agriculteur pris en flagrant délit alors qu'il employait des travailleurs clandestins.

**Benoist Simmat**

\* Les prénoms des non-syndiqués ont été changés.